Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime

Bassins versants du CAILLY, de l'AUBETTE et du ROBEC

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Fresne-le-Plan

Légende

- Limite de la zone d'étude
- Limite administrative des communes
- Contour des parcelles cadastrales
- Bâtiments
- Voie ferrée
- Tronçon cours d'eau
- Cours d'eau non permanent (source BRGM)
- Cours d'eau enterré

Zonage Réglementaire (se reporter au réglement de la zone correspondante)

- Zone Bleu clair
- Zone Bleu foncé
- Zone Rouge
- Zone de vigilance
- Zone hachurée violette (remontée de nappe phréatique)

Cotes de référence (chapitre 1.4.9 du règlement)

- Application réglementaire de la cote de référence ruissellement (1.4.9.2)
- En l'absence de tramage, application de la cote de référence débordement (1.4.9.1). Dans ce cas, se reporter aux cartes de zonage réglementaire "Planches vallée - Cotes de référence"

Echelle: 1/5000 (Format A1)

0 100 200 m

Approuvé par arrêté préfectoral du 11 juillet 2022

©IGN BD PARCELLAIRE 2017
©IGN SCAN25
©BD TOPO 2022

egis FLG 50680 E

Mise à jour le : 29/6/2022